

TERRITOIRE DE PELLEGRUE

Rapport sur le Prix et la Qualité

du service public

de l'Eau Potable

EXERCICE 2015

*Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2015
présenté conformément à l'article L. 2224-5 du code général des collectivités territoriales.*

SOMMAIRE

CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC	3
ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE	3
ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE	3
CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE.....	3
PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE.....	4
RESSOURCES EN EAU	4
POINTS DE PRELEVEMENT	4
VOLUMES PRODUITS.....	4
NOMBRE D'ABONNEMENTS	5
REPARTITION DES ABONNES PAR COMMUNE	5
VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS	6
DETAIL DES EXPORTATIONS D'EAU	6
LONGUEUR DU RESEAU	6
TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE.....	7
FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR.....	7
FRAIS D'ACCES AU SERVICE.....	7
PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE	7
REDEVANCE DE POLLUTION DOMESTIQUE PAR COMMUNE	7
LE PRIX DE L'EAU – TARIF AVEC REDEVANCE DE POLLUTION DOMESTIQUE	8
EVOLUTION DU TARIF DE L'EAU.....	8
COMPOSANTES DE LA FACTURE D'UN USAGER DE 120 M ³	8
RECETTES D'EXPLOITATION.....	9
RECETTES DE LA COLLECTIVITE	9
RECETTES DE L'EXPLOITANT.....	9
INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE DE L'EAU POTABLE	10
QUALITE DE L'EAU.....	10
RESULTATS DU CONTROLE REGLEMENTAIRE :	10
PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU	10
CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU	12
PERFORMANCE DU RESEAU.....	13
RENDEMENT DU RESEAU DE DISTRIBUTION.....	14
INDICE LINEAIRE DE CONSOMMATION.....	14
INDICE DES VOLUMES NON COMPTES.....	14
INDICE LINEAIRE DE PERTES EN RESEAU.....	14
RENOUVELLEMENT DES RESEAUX.....	14
FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE DE L'EAU POTABLE.....	15
TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE	15
BRANCHEMENTS EN PLOMB.....	15
ETAT DE LA DETTE	15
AMORTISSEMENTS REALISES	15
PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE	16
PRESENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS DE TRAVAUX ADOPTES PAR L'ASSEMBLEE DELIBERANTE AU COURS DU DERNIER EXERCICE	16
ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU POTABLE	16
AIDE AU PAIEMENT DESFACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE.....	16
OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE.....	17

Caractérisation technique du service public de l'eau potable

➤ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

La Communauté de Communes du Pays Foyen a repris depuis le 1^{er} Janvier 2014 la compétence AEP du S.I.C. de Pellegrue. La Communauté de Communes du Pays Foyen regroupe sur le périmètre de la compétence Eau Potable les communes de :

- ☞ AURIOLLES,
- ☞ CAPLONG,
- ☞ EYNESSE,
- ☞ LANDERROUAT,
- ☞ LISTRAC-DE-DUREZE,
- ☞ LA ROQUILLE,
- ☞ LES LEVES-ET-THOUMEYRAGUES,
- ☞ LIGUEUX,
- ☞ MARGUERON,
- ☞ MASSUGAS,
- ☞ PELLEGRUE,
- ☞ PINEUILH,
- ☞ RIOCAUD,
- ☞ SAINT-ANDRE-ET-APPELLES,
- ☞ SAINT-AVIT-DE-SOULEGE,
- ☞ SAINT-AVIT-SAINT-NAZAIRE,
- ☞ SAINTE-FOY-LA-GRANDE,
- ☞ SAINT-PHILIPPE-DU-SEIGNAL,
- ☞ SAINT-QUENTIN-DE-CAPLONG.

Le périmètre du présent rapport se rapporte à l'exploitation du service de l'eau potable sur le territoire dit de « PELLEGRUE » au 31 décembre 2015, à savoir les communes suivantes :

- ☞ AURIOLLES,
- ☞ LANDERROUAT,
- ☞ LISTRAC-DE-DUREZE,
- ☞ MASSUGAS,
- ☞ PELLEGRUE.

➤ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

La population desservie est de **1 801 habitants** sur la base du dernier recensement.

➤ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société **SOGEDO** en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1^{er} juillet 2008. La durée du contrat est de 12 ans. Il prend fin le 30 juin 2020.

A ce jour les avenants suivants ont été intégrés au contrat :

Avenant n°	Date	Objet
1	15/02/2010	Intégration du Règlement de service et du Bordereau des Prix à compter du 15/09/2010
2	09/05/2016	<ul style="list-style-type: none">• Révision du périmètre de la délégation (exclusion de la commune de SAINT ANTOINE DU QUEYRET)• Prise en compte des évolutions règlementaires :<ul style="list-style-type: none">- Loi WARSMANN- Réforme Construire sans détruire- Modification des indices de la formule d'indexation du tarif de base- Contrôle des installations intérieures• Révision du périmètre : intégration de nouveaux ouvrages<ul style="list-style-type: none">- Station MASSUGAS suite aux travaux de reconfiguration réalisés en 2013 (date de réception des travaux : 26 Juin 2013)- Mise en place de la sectorisation du réseau d'AEP

➤ PRESTATIONS ASSURÉES DANS LE CADRE DU SERVICE

Les prestations confiées à la société SOGEDO sont les suivantes :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Mise en service	des branchements
Entretien	de l'ensemble des ouvrages
Renouvellement	de l'hydraulique, des accessoires hydrauliques, des autres ouvrages métalliques, des branchements, des canalisations <6m, des clôtures, des compteurs, des cuves métalliques, des éclairages extérieurs des ouvrages, des équipements électromécaniques, des équipements hydrauliques de pompage et de traitement, des fermetures métalliques, des installations électriques et informatiques, des matériels électromécaniques, des matériels tournants hydrauliques et d'exhaure, des ouvrages métalliques, serrurerie, menuiserie et vitrerie, des purges, des surpresseurs, des télécommandes, télégestions, des toitures, couvertures et zingueries, des vannes et accessoires hydrauliques, du matériel de télégestion, du matériel de traitement, de déferrisation..., du matériel de traitement, de désinfection ...
Prestations particulières	achat de compteur, actions de purge des réseaux, analyses, contrôles et tests des sécurités réglementaires, recherche et élimination de fuites

La collectivité prend en charge :

Mise en service	des extensions et renforcements
Renouvellement	de la voirie, des canalisations > 6ml, des captages, des forages, des poteaux incendie, du génie civil
Prestations particulières	contrôle caméra des ouvrages de captage, déplacement du réseau, dessablage de forage, extensions du réseau, mise à niveau du matériel de télégestion, mise en conformité avec la réglementation existante / future

➤ RESSOURCES EN EAU

• POINTS DE PRÉLÈVEMENT

Ouvrage	Débit nominal [m ³ /h]	Prélèvement 2014 [m ³]	Prélèvement 2015 [m ³]	Variation 2014/2015
FORAGE N°1 de PIVERT MASSUGAS Prélèvement en nappe souterraine	60	114 980	122 297	5.98 %
FORAGE N°2 CHATELU PELLEGRUE Prélèvement en nappe souterraine	60	83 374	99 729	16.40 %
TOTAL DES PRELEVEMENTS [m³]		198 354	222 026	+10.66 %

• VOLUMES PRODUITS

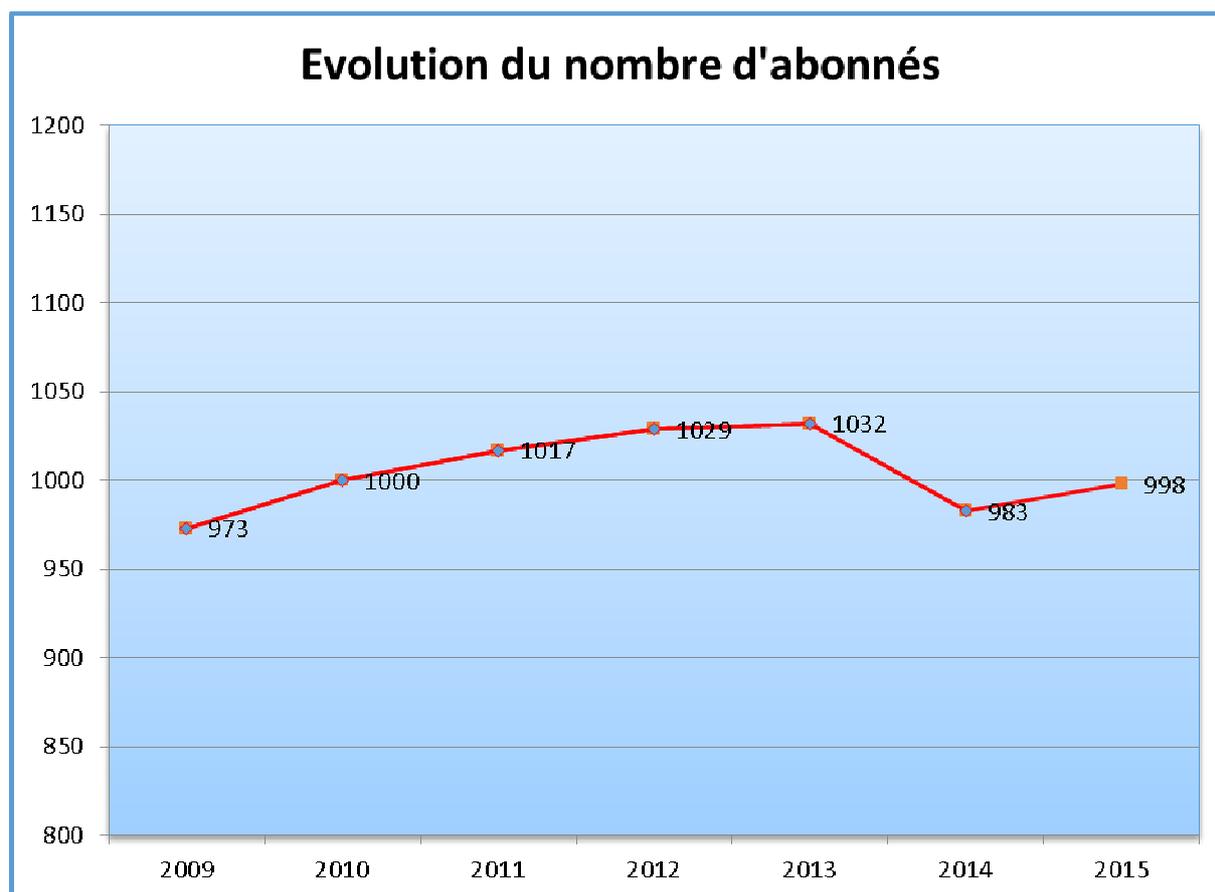
Ouvrage	Capacité de production [m ³ /j]	Production 2013 [m ³]	Production 2014 [m ³]	Production 2015 [m ³]	Variation 2014/2015
Station de traitement et de reprise de Massugas MASSUGAS	2 880	215 627	198 354	229 576	15.70%
TOTAL PRODUIT [m³]		215 627	198 354	229 576	15.70%

Ces volumes sont mesurés sur l'année civile.

➤ NOMBRE D'ABONNEMENTS

Abonnements	2014	2015	Variation 2014/2015
Nombre d'abonnements domestiques	957	969	+1.24%
Nombre d'abonnements non domestiques*	26	29	+10.34%
NOMRE TOTAL D'ABONNEMENTS	983	998	+1,50%

*Les abonnés non domestiques sont ceux consommant plus de 500 m³.



• RÉPARTITION DES ABONNÉS PAR COMMUNE

Abonnements	2014	2015	Variation 2014/2015
AURIOLLES	74	75	1,33%
LANDERROUAT	113	113	0,00%
LISTRAC-DE-DUREZE	67	66	-1,52%
MASSUGAS	143	144	0,69%
PELLEGRUE	586	600	2,33%
NOMRE TOTAL D'ABONNEMENTS	983	998	1,50%

➤ VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS

Volumes [m ³]	2014	2015	Variation
Volume produit	198 354	229 576	15.7%
Volume importé	-	-	-
Volume exporté	23 509	35 020	49 %
Volume mis en distribution	174 845	194 556	11.3%
Volume vendu aux abonnés domestiques	89 313	89 895	0.7%
Volume vendu aux abonnés non domestiques	45 880	46 402	1.1 %
Volume total vendu aux abonnés	135 193	136 297	0.8 %

Les volumes vendus présentés dans le tableau correspondent aux volumes ramenés à l'année civile en considérant le rendement constant sur la période de consommation.

La consommation moyenne par abonné est de **136,5 m³ par an**. Elle était de 137,5 m³ en 2014. En isolant les gros consommateurs, la consommation unitaire par abonné est de **92,7 m³** en 2015.

➤ DETAIL DES EXPORTATIONS D'EAU

Volumes exportés [m ³]	2014	2015	Variation
SIE GENSAC-PESSAC	4 418	7 719	74,7%
SIE RAUZAN	11 466	8 668	-24,4%
SAINT ANTOINE DU QUEYRET	7 625	18 633	144,4%
Volume total exporté	23 509	35 020	49,0%

➤ LONGUEUR DU RÉSEAU

	2014	2015	Variation%
Linéaire du réseau hors branchements en km	131	131	-

Tarification et recettes du service public de l'eau potable

➤ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.
Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Date de la délibération	Objet
11 / 12 / 2014	Prime fixe 23.00 € Part variable N° 1 (0 à 72 m ³): 0,38 €/m ³ Part variable N° 2 (au-delà de 72 m ³): 0,51 €/m ³
25 / 02 / 2016	Prime fixe 24.00 € Part variable N° 1 (0 à 72 m ³): 0,38 €/m ³ Part variable N° 2 (au-delà de 72 m ³): 0,51 €/m ³

Les tarifs concernant la part de la société SOGEDO sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujéti à la TVA.

➤ FRAIS D'ACCÈS AU SERVICE

Au 1er janvier 2016 : les frais d'accès au service perçus par l'exploitant s'élèvent à 27,29 € HT.

➤ PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

➤ REDEVANCE DE POLLUTION DOMESTIQUE PAR COMMUNE

La redevance de pollution domestique est reversée à l'Agence de l'Eau. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'Agence de l'Eau.

Depuis 2012, toutes les communes ont le même taux.

COMMUNES	1 ^{er} jan 2015	1 ^{er} jan 2016
TERRITOIRE DE PELLEGRUE	0,3100	0,3150

➤ LE PRIX DE L'EAU – TARIF AVEC REDEVANCE DE POLLUTION DOMESTIQUE

• EVOLUTION DU TARIF DE L'EAU

	Désignation	1 ^{er} janv 2015	1 ^{er} janv 2016	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	27,53	27,28	-0,91 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	N° 1 (0 à 72 m ³)	0,4840	0,4800	-0,83 %
(tranches en m ³ /an)	N° 2 (au-delà de 72 m ³)	0,7600	0,7530	-0,92 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	23,00	23,00	0 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	N° 1 (0 à 72 m ³)	0,38	0,38	0 %
(tranches en m ³ /an)	N° 2 (au-delà de 72 m ³)	0,51	0,51	0 %
Redevances et taxes				
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m ³]	0,1600	0,152	-5,00 %
	Redevance de pollution domestique	0,310	0,315	+1,61%
	TVA	5,5 %	5,5%	-

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

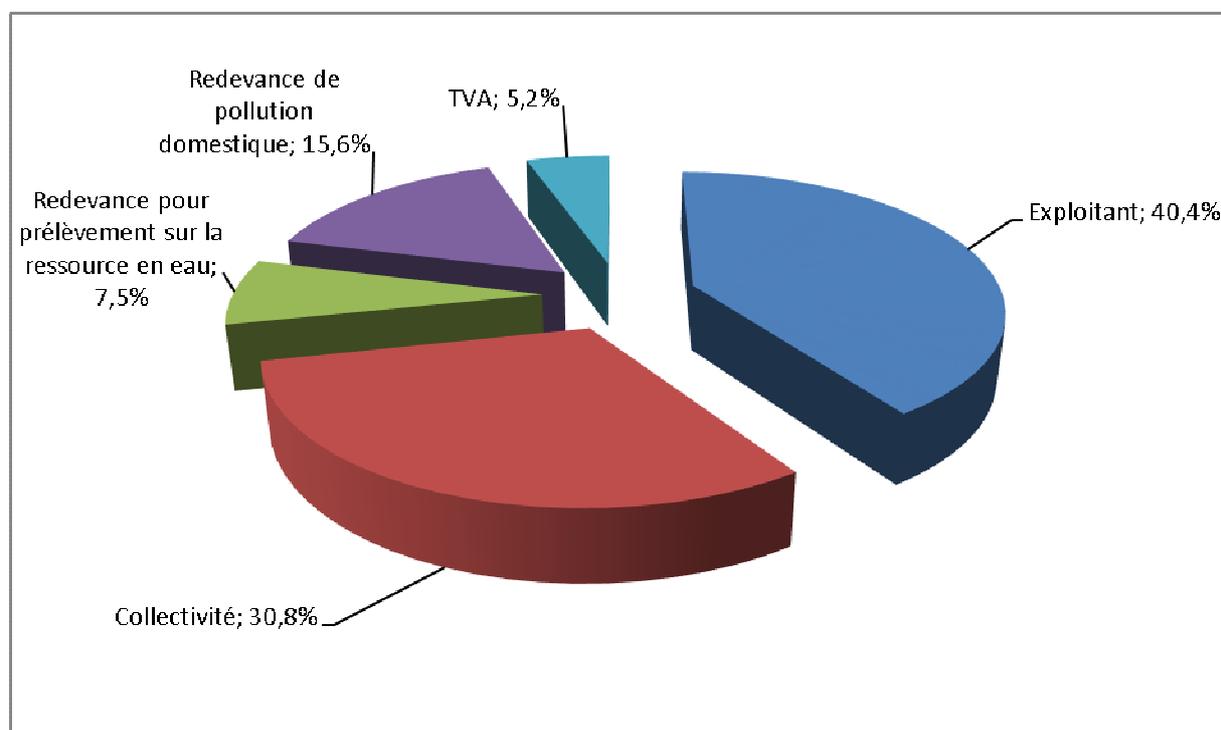
• COMPOSANTES DE LA FACTURE D'UN USAGER DE 120 M³

	1 ^{er} janv 2015	1 ^{er} janv 2016	Variation
Exploitant	98,85	97,98	-0,88 %
Collectivité	74,84	74,84	0 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	19,20	18,24	-5,00 %
Redevance de pollution domestique	37,20	36,60	1,61 %
TVA	12,66	12,59	-0,54 %
Total [€ TTC]	242,75	241,45	-0,54 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
-0,50 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

2,01 €/m³



➤ RECETTES D'EXPLOITATION

• RECETTES DE LA COLLECTIVITÉ

	2014	2015	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques			
dont abonnements			
Total recettes de vente d'eau	85 403,55 €	85 569,81 €	0,40 %
Autres recettes			
Produits exceptionnels	0	0	-
Produits financiers	0	0	-
Total des recettes	85 403,55 €	85 569,81 €	-0,40 %

• RECETTES DE L'EXPLOITANT

	2014	2015	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	122 235 €	118 589 €	-3,07%
Abonnements	23 740 €	27 090 €	12,37 %
Total recettes de vente d'eau	122 235 €	118 589 €	-3,07 %
Autres recettes			
Produits exceptionnels - travaux	8 565 €	17 875 €	+52,08 %
Produits accessoires	3 798 €	3 296 €	-15,25%
Total des recettes	134 925 €	139 760 €	+3,69 %

Indicateurs de performance du service de l'eau potable

➤ QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

• RÉSULTATS DU CONTRÔLE RÉGLEMENTAIRE :

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements Non conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique	14	0	100 %	-
Conformité physico-chimique	17	0	100 %	-

➤ PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

L'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau indique à quel stade de la procédure se trouve chacun des périmètres de protection des forages. Cet indice est fourni par les services de l'ARS.

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

CHATELU	MASSUGAS	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	
		0%	aucune action
		20%	études environnementale et hydrogéologique en cours
		40%	avis de l'hydrogéologue rendu
		50%	dossier déposé en préfecture
		60%	arrêté préfectoral
X	X	80%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
		100%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource,

calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable

80 %

➤ SECTORISATION DU RESEAU D'AEP

Indice d'avancement de la SECTORISATION

	0%	Pas de sectorisation
	10%	Délibération existante d'un programme d'actions qui intègre une sectorisation
	30%	Sectorisation en cours
	40%	Sectorisation existante
X	60%	Sectorisation existante fonctionnelle
	100%	Suivi annuel des données

valeur globale de l'indice d'avancement de la sectorisation,
60 %

➤ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celle des exercices précédents.

L'obtention de 40 points, globalement, au niveau des parties A et B ci-dessous, est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

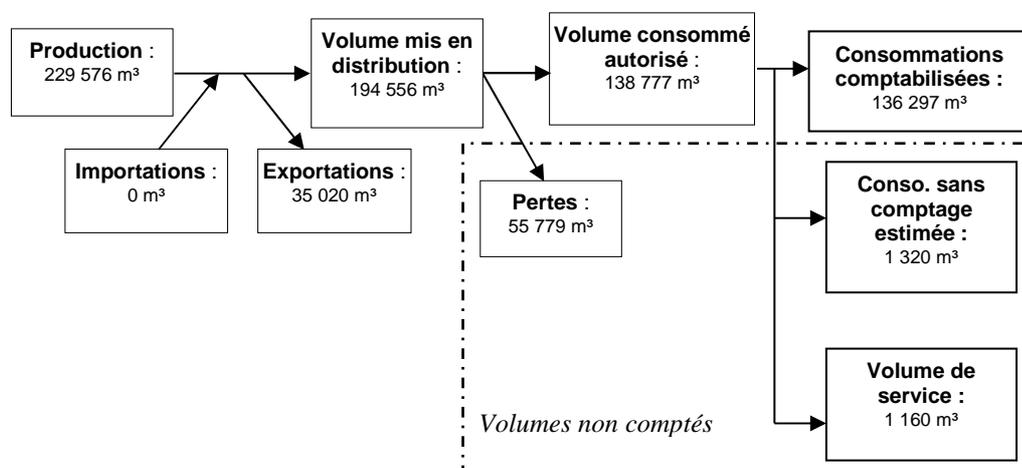
La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

Barème	Critères	Info. Disponibles	Points attribués
PARTIE A – Plans des réseaux (15 points)			
+ 10 points	Existence d'un plan du réseau de transport et de distribution d'eau potable mentionnant la localisation des ouvrages principaux et des dispositifs généraux de mesures	oui	10
+ 5 points	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés (extension, réhabilitation, ou renouvellement des réseaux) et les données acquises depuis la dernière mise à jour. Mise à jour à minima annuelle du plan.	oui	5
L'obtention des 15 premiers points est nécessaire avant de pouvoir ajouter les points suivants :			
PARTIE B – Inventaire des réseaux (30 points)			
+ 10 points	Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage, de la précision des informations cartographiques, et pour au moins la moitié du linéaire total de réseau les informations sur les diamètres et matériaux des tronçons.	oui	10
Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est attribué si les matériaux et diamètres sont renseignés pour au moins 95% du linéaire total du réseau.			
+ 1 à 5 points	Pourcentage du linéaire de réseau dont les informations sur les diamètres et matériaux des tronçons sont renseignées.	98%	5
+ 15 points	L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan pour au moins la moitié du linéaire total.	98%	15
A ce stade l'obtention d'au moins 40 points est nécessaire avant de pouvoir ajouter les points suivants :			
PARTIE C – Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points)			
+ 10 points	Le plan des réseaux précise la localisation des annexes et des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux	non	0
+ 10 points	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et distribution.	oui	10
+ 10 points	Le plan mentionne la localisation des branchements.	non	0

+ 10 points	Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur.	oui	10
+ 10 points	Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite.	oui	10
+ 10 points	Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement,...	non	0
+ 10 points	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans).	non	0
+ 5 points	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux.	non	5
Nombre total de points obtenus			75

➤ PERFORMANCE DU RÉSEAU

Le volume de production indiqué ci-dessous correspond à la production sur l'année civile 2015. Le volume consommé autorisé et le volume des pertes sont recalculés sur l'année civile par application du rendement calculé sur le période de relève.



Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 1 320 m³ par l'exploitant.

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués à 1 160 m³ par l'exploitant.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

• RENDEMENT DU RESEAU DE DISTRIBUTION

= (consommations comptabilisées + exportations + estimation consommations sans comptage + volume de service) / (volume produit + importations)

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Rendement du réseau de distribution [%]	92,4 %	83,8 %	86,4 %	78,4 %	77,6 %	81,6 %	76,0 %
Seuil de rendement [%]	65,8 %	65,6 %	65,6 %	65,6 %	65,7 %	65,7 %	65,8 %

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

Afin de limiter les pertes d'eau dans les réseaux de distribution, le décret du 27 janvier 2012 a mis en place un seuil de rendement calculé à partir de l'indice linéaire de consommation en deçà duquel la collectivité devra mettre en place un plan d'actions et pourra être pénalisée sur la redevance prélèvement.

Ces dispositions seront applicables à partir du rendement calculé pour l'année 2013.

Le rendement est au-dessus du seuil minimal sur le dernier exercice.

• INDICE LINEAIRE DE CONSOMMATION

= (consommations comptabilisées + exportations + estimation consommations sans comptage + volume de service) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Indice linéaire de consommation [m ³ /km/j]	3,8	3,0	3,2	3,01	3,27	3,17	3,63

• INDICE DES VOLUMES NON COMPTES

= (estimation consommations sans comptage + volume de service + pertes) / longueur du réseau hors branchements

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/j]	0,4	0,7	0,6	0,79	1,01	0,78	1,22

• INDICE LINEAIRE DE PERTES EN RESEAU

= pertes / longueur du réseau hors branchements

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/j]	0,3	0,6	0,5	0,76	0,95	0,7	1,17

➤ RENOUVELLEMENT DES RÉSEAUX

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	0	0	0	0	0	0	0

Taux moyen de renouvellement des réseaux : 0 %

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau.

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

Financement des investissements du service de l'eau potable

➤ TRAVAUX ENGAGÉS AU COURS DE L'EXERCICE

Objet des travaux	Montant engagé	Subvention prévisionnelle	Subventions réalisés en 2015	Montant réalisé en 2015
Etude diagnostique du réseau AEP	18 000 €		6 480.00 €	0.00 €
Sectorisation du réseau AEP	273 600 €	152 000 €		9 322.00 €
Diagnostic des forages	64 066 €			5 474.40 €
Marché à bons de commande 2014/2017	22 000 €			0.00 €
Total	377 666 €	152 000 €	6 480 €	14 796.40 €

➤ BRANCHEMENTS EN PLOMB

Depuis l'exercice 2013, il n'y a plus de branchement en plomb recensé sur le territoire de PELLEGRUE (tronçon avant compteur).

➤ ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2014 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2013	2014
En cours de la dette au 31 décembre	0 €	0 €
Remboursements au cours de l'exercice	0 €	0 €
dont en intérêts	0 €	0 €
dont en capital	0 €	0 €

➤ AMORTISSEMENTS RÉALISÉS

	2014	2015
Montant de la dotation aux amortissements	0 €	0 €

➤ **PRÉSENTATION DES PROJETS À L'ÉTUDE EN VUE D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DU SERVICE À L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE**

Objet des travaux	Montant de l'opération	Subventions accordées
EN ATTENTE DES RESULTATS DU SCHEMA DIRECTEUR DE L'ETUDE DIAGNOSTIQUE DU SYSTEME D'AEP		
Total		

➤ **PRÉSENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS DE TRAVAUX ADOPTÉS PAR L'ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE AU COURS DU DERNIER EXERCICE**

Objet des travaux	Montant de l'opération
Total	

Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau potable

➤ **AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRÉCARITÉ**

	2014	2015
montants des abandons de créance		
dont part délégataire	0 €	0 €
dont part collectivité		
montants des écrêtements		
dont part délégataire	5677 €	1484 €
dont part collectivité		
Nombre de demandes traitées	9	1
montants des dégrèvements		
dont part délégataire	0 €	0 €
dont part collectivité		
nombre de demandes reçues	0	0
nombre d'aides accordées	0	0
montants des versements à un fonds de solidarité		
dont part délégataire	1966 €	108 €
dont part collectivité	0 €	0 €
Nombre de demandes acceptées	5	4

➤ **OPÉRATIONS DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE**

Il n'y a pas d'opération de coopération décentralisée.